

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2015

OBJET :

Autorisation de programme

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°5

EXPOSE DES MOTIFS

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement, relatifs notamment aux opérations à caractère pluriannuel.

Pour mémoire, l'autorisation de programme (AP) est une répartition prévisionnelle, sur plusieurs exercices, de crédits de paiements (CP), qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, chaque année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation.

L'équilibre annuel budgétaire s'appréciant en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget, l'autorisation de programme permet donc de mieux cerner les besoins de financement, sur chaque exercice, d'une opération pluriannuelle et d'éviter d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés par l'opération.

Il est proposé au conseil municipal de retenir une opération ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme à ouvrir en 2015.

A.P. – Réhabilitation de l'église Saint-Georges (op. n° 100)

	CP 2015	CP 2016	TOTAL AP
Chap. 20 – Etudes et insertions	39.200,00 €	20.800,00 €	60.000,00 €
Chap. 23 – Travaux	135.300,00 €	404.700,00 €	540.000,00 €
TOTAL CP	174.500,00 €	425.500,00 €	600.000,00 €

Cette opération devrait être financée en partie par :

- le département de Meurthe-et-Moselle au titre de la dotation communale d'investissement pour 78.031 €
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine pour 70.000 €
- le mécénat populaire et une réserve parlementaire pour 20.000 €.

PROPOSITION

Sur avis de la Commission des Finances du 23 mars 2015, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser la création de l'autorisation de programme citée plus haut et d'approuver la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessus.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la prise en charge des crédits de paiement de l'année 2015 ont été inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et 6 abstentions (M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, M. CAUSERO) accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle, le 2 avril 2015.

Pour extrait,

Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

tenu sous la présidence de
de M. Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	28
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil Municipal le :	20 mars 2015
- Convocation distribuée le :	23 mars 2015
- Affichage du procès-verbal le :	12 mai 2015

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN, Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME PARISOT, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT D'ORO DE PONTOX, Conseillers Municipaux.

POUVOIR

- M. CAUSERO à M. LEINSTER

SECRETAIRE DE SEANCE :

- MME POYDENOT D'ORO DE PONTOX

Pour extrait,



Le Maire,

Michel BREUILLE